

A la Municipalité de Abbadia San Salvatore
Bureau des impôts
Viale Roma 2

DÉCLARATION DE REFUS DE PAYER LA TAXE DE SÉJOUR

(à remplir par le client)

JE SOUSSIGNÉ/ÉE _____

NÉ/É À _____ PROV. _____

LE ____ / ____ / ____ DOMICILIÉ/ÉE À _____ PROV. _____

RUE/PLACE _____ N. _____ CP _____

TÉL _____ E-MAIL _____

CODE FISCAL																			
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Conscient qu'avec la décision du Conseil Municipal N. 97 di 21/12/2017 la Municipalité de Abbadia San Salvatore a institué la taxe de séjour prévue par l'art. 4 du D.Lgs. 23/2011, à partir du 20/02/2018

DÉCLARE

AVOIR SÉJOURNÉ DU _____ AU _____ AUPRÈS DE LA
STRUCTURE RÉCEPTIVE _____

AVOIR ÉTÉ INFORMÉ PAR LE GERANT DE L'OBLIGATION DE PAYER LA TAXE DE SEJOUR ET QU'IL A EXPLIQUÉ QUE LA TAXE DE SEJOUR EST UNE LOI DE L'ETAT ITALIEN ET QUI EST REGLÉ PAR LE REGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE ABBADIA SAN SALVATORE, ET QU'EN CAS DE REFUS DU PAYEMENT, LA MUNICIPALITÉ VA S'ACTIVER POUR RECUPERER LE MONTANT, AVEC LES SANCTIONS PREVUES PAR LA LOI

QUE, AU TERME DU SÉJOUR, **A ESTIMÉ, NE PAS AVOIR À VERSER LA TAXE DE SÉJOUR** AU GÉRANT DE LA STRUCTURE RÉCEPTIVE AUPRÈS DE LAQUELLE AVOIR SÉJOURNÉ. LE **MONTANT DÛ** ÉTAIT DE _____ **EUROS**, CALCULÉ SUR LA BASE PRÉVUE PAR LA MUNICIPALITÉ DE ABBADIA SAN SALVATORE.

Le déclarant a signé la présente déclaration, options et informations comprises, conscient des sanctions pénales qu'il encourt en cas de déclarations mensongères, conformément aux prescriptions de l'article 76 du DPR 445/2000 et conscient qu'en cas de déclarations mensongères, il/elle ne peut plus bénéficier des avantages dérivant de la mesure prise sur la base de la déclaration, tel que prévu par l'article 75 du DPR 445/2000.

Le présent certificat est délivré sur la base des articles 46 et 47 du DPR n. 445 de l'an 2000 et modifications suivantes.

Note d'information ex. art. 13 Décret Législatif N. 196/2003 pour le traitement des données personnelles.
Conformément aux dispositions de l'article 13 du Décret Législatif n. 196 du 30 juin 2003, la Municipalité de Abbadia San Salvatore, en tant que personnalité juridique Titulaire et Responsable du traitement des données personnelles, vous informe que les informations que vous nous avez fournies seront traitées, même avec des instruments informatiques, dans la limite de la réglementation en vigueur, uniquement pour les finalités prévues par la présente mesure. Le gérant de la structure réceptive est tenu de conserver pendant cinq ans ledit certificat, afin de permettre à la Municipalité de Abbadia San Salvatore, agissant en tant que titulaire du traitement des données qui y sont fournies, d'effectuer les contrôles fiscaux nécessaires. Dans le cadre de ce même traitement, vous aurez la faculté d'exercer vos droits aux termes de l'article 7 du Décret Législatif n. 196/2003.

(lieu et date) _____

Lu et approuvé _____

NOTES :

ANNEXES: copie de la pièce d'identité du déclarant

DATE _____

SIGNATURE _____